



ANDALOUSIE

POPULATION : 8 384 000 (2018)

OBJECTIF GES : -20 % D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990 ;
-30 % D'ICI 2030 PAR RAPPORT À 2005

SCOPE 3 DISPONIBLE

Leader national des renouvelables

Gouvernance et intégration des politiques climatiques

L'Andalousie est la première communauté autonome espagnole à adopter dès 2002 une stratégie autonome de lutte contre le changement climatique qui s'articule en 2007 autour du Plan Andalou d'Action pour le Climat 2007-2012 (PAAC). Ce plan fondateur est aujourd'hui encore la pierre angulaire des politiques climat de l'Andalousie, devenu le volet climat de la Stratégie Andalouse de Développement Durable 2030, qui a fixé les objectifs de réduction 2020 et 2030. Plus récemment le Parlement andalou a adopté la [Loi 8/2018](#) (en vigueur depuis janvier 2019) qui prévoit la création d'une Commission Interdépartementale du Changement Climatique, une commission transversale chargée de la planification climat, ainsi que de l'Office Andalouse du changement climatique qui sera l'unité administrative de gestion des politiques d'atténuation, d'adaptation et de communication.

A l'échelle des municipalités andalouses, le Conseil de l'Environnement de la Junta Andalusia et la Fédération Andalouse des Municipalités et Provinces organisent depuis 2002 le programme [Ciudad 21](#) qui deviendra en 2011 [Ciudad Sostenible](#). Il regroupe 291 communes adhérentes, dans lesquelles vivent 90 % de la population andalouse, qui sont accompagnées dans la réalisation de plus 600 projets de développement urbain. Si l'Andalousie est la région la plus émettrice d'Espagne, avec 14 % des émissions de GES, elle concentre également près de 18 % de la population ([Lavanguardia](#), 2018).

Suivi-évaluation des politiques climat

Selon le [Conseil de l'agriculture, l'élevage, la pêche et du développement durable](#) d'Andalousie, les émissions totales de GES de la région ont diminué de 21,7 % entre 2005 et 2017. Cette baisse depuis 2005 ne compense pas la hausse observée dans les années 1990, puisque sur la période 1990 – 2015, les émissions ont augmenté de 40 %. La région différencie ses émissions « non-diffuses » (RCDE) et soumises au système d'échange de quota carbone européen (production d'électricité, de ciment, d'acier, etc.), des émissions « diffuses » lié à l'usage de l'énergie (transport, agriculture, déchets).

En 2017 ces dernières étaient légèrement supérieures aux premières puisqu'elles représentent 51,7 % du total des émissions. Les transports représentent 53,3 % de ces émissions diffuses (27,5 % du total), et sont en hausse depuis 2014. Les émissions en 2017 liées à l'agriculture sont stables avec 11 % du total, et les déchets diminuent avec une baisse de 15,5 % entre 2010-2017 et 4,7 % du total. Néanmoins la baisse significative des émissions totales est due à celle des émissions issues de l'industrie, de la production et de la cogénération d'électricité qui ont baissé de 22,7 % entre 2005 et 2017 (32 MtCO₂ à 25 MtCO₂).

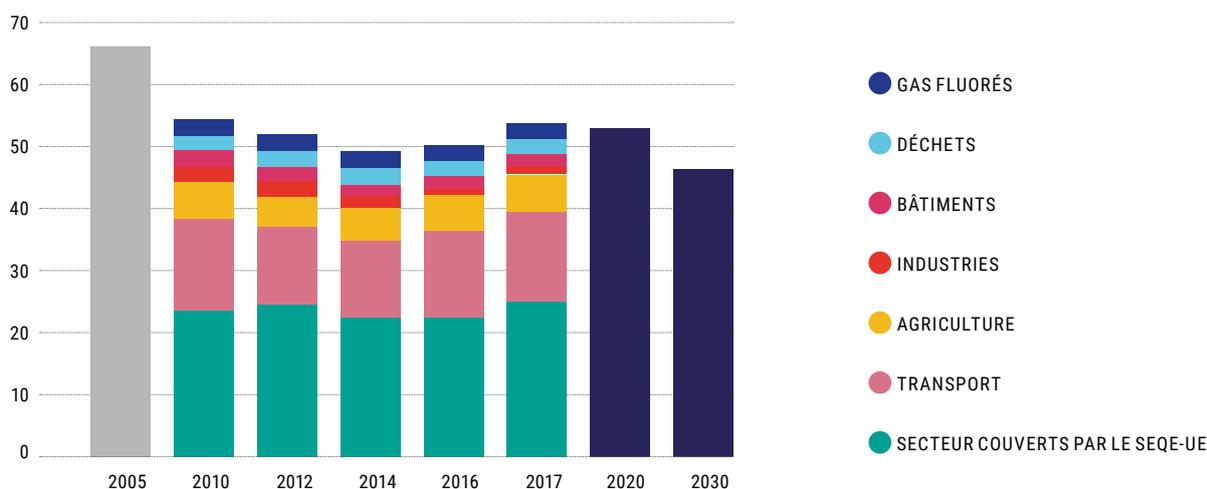
Énergie – Un leader national du renouvelable et réduire la demande

En 2017, les renouvelables représentaient 38,8 % de la production électrique totale de la région ([Agencia de la Energía](#)), il s'agit pour moitié d'énergie éolienne, puis solaire photovoltaïque et thermodynamique confondues. Dès 2011, la première centrale thermodynamique au monde fût installée à proximité de Séville. L'Andalousie est désormais la principale productrice du pays, avec 22 centrales et 22,77 % de la production nationale, et fait de l'Espagne la première productrice mondiale. Elle est également leader national de production électrique issue de la biomasse, profitant de ses importantes cultures d'oliviers et d'eucalyptus. En 2012, l'entreprise Ence a construit, avec l'aide de subventions de la communauté, [la plus grande usine de biomasse d'Espagne](#) (50 MW), approvisionnée avec sa propre production de cellulose. Elle permet l'alimentation de 400 000 personnes en énergie verte.

Le programme de développement des énergies renouvelables 2020 « [Andalucía es más](#) », aligné avec la [Stratégie Énergétique Andalouse 2020](#) comporte 76 mesures en 3 volets en faveur de la baisse de la consommation énergétique dans les PME, les logements et les administrations publiques.

- Le volet [construction soutenable](#) (180 M€) appui les travaux d'isolation ou l'installation d'énergie renouvelable pour l'autoconsommation. Ainsi, 1 384 installations solaires, photovoltaïques ou thermiques, destinées à l'autoconsommation ont été installées, dont 72 % ont été installés chez des particuliers ([Interempresas](#), 2019).
- Un [volet destiné aux PME](#) (36,7 M€) permet le

ANDALOUSIE - ÉMISSIONS DE GES (EN MTCO₂EQ)



financement à hauteur de 25 % à 50 % de projets énergétiques tels que l'amélioration de l'éclairage intérieur et extérieur et l'isolation thermique des bâtiments. L'accent est également mis sur le développement de solutions de transport plus propres et d'optimisation des itinéraires pour les PME disposant d'un parc automobile d'au moins cinq véhicules.

- Enfin, le [volet réseaux intelligents](#) prévoit une aide pour l'installation de réseaux intelligents dans les municipalités, l'installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques ou le renouvellement de la flotte de transports publics. Pour les municipalités de moins de 20 000 habitants, le financement des projets peut atteindre 80 %.

Économie - Le système de compensation des émissions « SACE » volontaire en passe de devenir obligatoire

Le [système andalou de compensation des émissions](#) (SACE) a été mis en place par le Conseil de l'Environnement. Il se base sur une adhésion volontaire des entreprises qui procèdent alors à une autoévaluation de leurs émissions, réalisée grâce à un outil informatique mis à disposition des entreprises. Cet outil distingue plusieurs scopes d'émissions : émissions directes, celles liées à la consommation d'énergie, celles indirectes en amont ou en aval de son activité (ex : transport de matière première ou de produits finis). A partir des résultats de l'autoévaluation, l'entreprise accompagnée par l'administration, définit un plan de réduction de ses émissions. La plupart s'en tient à la réduction des émissions de première et seconde portée. En cas d'échec lors de l'exécution du plan de réduction, les entreprises doivent mettre en place un projet qui permette la compensation de tout ou partie des émissions non réduites (projets de reforestation). Depuis 2009, année de mise en place du plan, 98 entreprises ont adhéré à ce programme mais aucune donnée ne permet encore de mesurer l'efficacité de cette mesure.

ADAPTATION

FINANCER LA RECHERCHE ET LES ONG

Le [Plan andalou d'adaptation au changement climatique](#), approuvé en 2010, second pilier du PAAC a été formulé en quatre sous programmes exécutés par les différents Conseils de la communauté autonome.

Le Conseil de l'Agriculture, la pêche et le développement rural est l'un des plus actifs en la matière. Il a ainsi financé à hauteur de 1 051 millions d'euros, 13 recherches sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique dans le cadre de son [Plan de Développement Rural 2014-2020](#). En plus de projets sur l'amélioration de l'usage de l'eau, les recherches se focalisent sur l'adaptation des principales cultures de la région avec des sujets tels que la biodiversité associée aux vignobles, [l'effet du changement climatique](#) sur l'olivier ou la gestion des cultures d'amandier.

Le conseil a également passé un décret en août 2019 visant l'augmentation des subventions à destination des projets d'adaptation des écosystèmes forestiers dans un territoire qui compte près de 50 % de superficie forestière. Pour la première fois, deux associations ([Arboretum et Produnas](#)), qui mènent des projets d'adaptation ont reçu des fonds publics de la municipalité de Marbella. Par exemple : [Arboretum](#) travaille au développement de jardins urbain à Marbella la conservation de 131 espèces de plantes, dites indigènes de la région.